

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 27 février 2017

Séance du 9 février 2017

## 25 Echange de terrains avec la SA Garage Debuquoy sis boulevard Salvador Allende et route de Chantilly

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme M'BAYE-DIAO

Étaient absents non excusés :

M. SERTAIN

Mme DUCHATELLE

M. FACCHINI

M. LAMOUREUX

M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés :                | 5  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 34 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La Ville envisage de requalifier les abords du boulevard Salvador Allende et de la route de Chantilly à Creil sis au droit du local commercial appartenant à la SA Garage Debuquoy. Cette opération vise notamment à sécuriser les accès piétons de l'école toute proche, l'arrêt de bus et les accès voitures.

Préalablement à ces travaux d'aménagements, il est nécessaire de redéfinir les propriétés de chacun par un échange de biens. Antérieurement à cet échange, il a été procédé au déclassement du domaine public, acté par délibération en date du 26 septembre 2016, du marchepied en béton sis route de Chantilly en vue de sa cession à la SA Garage Debuquoy afin de le rattacher au bâtiment.

Cet échange à intervenir sans soulte porte sur les parcelles suivantes conformément au plan d'échange ci-annexé :

- Cession par la SA Garage Debuquoy au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section AZ n°314 pour une contenance totale de 260 m<sup>2</sup>, emprise teintée en jaune au plan d'échange ci-annexé ;

# maintenant !

- Cession par la commune au profit de la SA Garage Debuquoy de la parcelle cadastrée section AZ n°315 pour une contenance totale de 105 m<sup>2</sup>, emprise teintée en orange au plan d'échange ci-annexé.

Par courrier en date du 5 juillet 2016, la Ville a sollicité l'avis de France Domaine sur ce projet d'échange sans soulte. Aucune réponse de France Domaine n'est parvenue à la Ville dans le délai d'un mois.

Aussi, conformément à l'article L1311-12 du code général des collectivités territoriales, l'avis de France Domaine est réputé donné.

Il vous est proposé d'accepter l'échange de ces parcelles dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017  
R  
02/03/2017  
A  
ID : 060-216001743-20170227-D 17030202 E

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2016,  
Vu la saisine de France Domaine en date du 5 juillet 2016,  
Vu les plans ci-annexés,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 9 février 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34          Pour : 34          Contre : 0          Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter l'échange de biens sans soulte avec la SA Garage Debuquoy consistant en la cession par la Ville au profit de la SA Garage Debuquoy de la parcelle cadastrée section AZ n°315 pour 105 m<sup>2</sup> et la cession par la SA Garage Debuquoy au profit de la Ville de la parcelle cadastrée section AZ n°314 pour 260 m<sup>2</sup> conformément au plan d'échange ci-annexé.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer la dépense et la recette correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 0009/UR/824/2118.

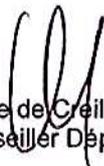
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 FEV. 2017**          Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02.03.17  
et publication ou notification le 02.03.17  
affiché le 28.02.17  
CREIL, le 02.03.2017

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le 28/02/2017

**SLO**

ID : 060-216001743-20170227-DLRG170302025-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de  
données.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de  
données.